

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance spéciale tenue le 16 juin 2021 à 19h00 au 220 Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal. Cette séance s'est tenue en présentiel mais avec distanciation en raison de la pandémie (COVID-19).

Sont présents : Messieurs Denis Laprise, Jean-Claude Giroux, Normand Breton, Émilien Morency et Jean-Marie Therrien sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé.

Est absent : Monsieur Steeve Raby

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate le quorum pour l'ouverture de la séance spéciale.

2021-06-17 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de monsieur Émilien Morency, appuyé par monsieur Denis Laprise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Travaux de préparation de la Route de la Station et du Rang Saint-Joseph
- 4 : Implantation d'une nouvelle garderie à Notre-Dame-du-Rosaire
- 5 : Nomination d'un responsable des services électroniques de clicSÉQR - Entreprises
- 6 : Procuration au responsable des services électroniques de ClicSÉQR Entreprises
- 7 : Élections municipales – Vote par correspondance pour les non domiciliés
- 8 : Élections municipales – Vote par correspondance pour les personnes qui auront 70 ans et plus le jour du scrutin
- 9 : Période de questions
- 10 : Levée de la séance

2021-06-18 : TRAVAUX DE PRÉPARATION DE LA ROUTE DE LA STATION ET DU RANG SAINT-JOSEPH

Considérant les soumissions reçues pour le traitement de surface double de la Route de la Station et du Rang Saint-Joseph;

Considérant que ces soumissions n'incluent pas la préparation préliminaire de ces routes; Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Jean-Marie Therrien et résolu de demander des prix, sur invitation, à des entrepreneurs pour effectuer la préparation préliminaire de ces routes soit fournir, transporter et/ou étendre le gravier requis et selon l'option que choisira la Municipalité pour le traitement de surface double de ces routes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-06-19 : IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE GARDERIE À NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Considérant la fermeture de la seule garderie familiale dans la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire en février dernier;

Considérant qu'il y a une grande demande pour ce genre de services en région;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire est située dans un endroit stratégique pour développer une garderie privée (style CPE);

Considérant que la route régionale 283 passe directement dans le village de Notre-Dame-du-Rosaire;

Considérant qu'un service de garderie subventionnée serait un levier important et bénéfique pour nos municipalités du Sud de la MRC;

Considérant que les 4 municipalités du centre, soient Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Apolline-du-Patton, appuient la démarche d'une garderie subventionnée;

Considérant que, pour la viabilité du projet, la garderie aurait besoin de 42 places subventionnées;

Il est proposé par monsieur Émilien Morency, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu :

-Que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du Sud appuie le projet de garderie subventionnée présenté par la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire;

-Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Montmagny ainsi qu'à notre députée, madame Marie-Ève Proulx.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-06-20 : NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE CLIC-SÉCUR ENTREPRISES ET REPRÉSENTANTE AUTORISÉE

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par monsieur Normand Breton et résolu de nommer la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Claudette Aubé, représentante autorisée pour CLICSÉCUR Entreprises et responsable des services électroniques en remplacement de madame Liliane Morin et de toute autre personne ayant pu être nommée précédemment par la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du Sud dont le NEQ est 8813429204 et le Numéro d'identification est le 1006125839.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-06-21 : PROCURATION AU RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE CLICSÉCUR ENTREPRISES

Considérant que madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, a été nommée représentante autorisée pour CLICSÉCUR Entreprises et responsable des services électroniques pour la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par monsieur Normand Breton et résolu d'autoriser madame Claudette Aubé à :

-Gérer l'inscription de la Municipalité à ClicSÉCUR-Entreprises;

-Gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

-Remplir les rôles et responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

-Consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-06-22 : ÉLECTIONS MUNICIPALES – VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES NON DOMICILIÉS

Malgré les dispositions des articles 582.1 et 659,4 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par monsieur Émilien Morency et résolu de ne pas permettre l'utilisation du vote par correspondance pour les personnes non domiciliées lors de tout scrutin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-06-23 : ÉLECTIONS MUNICIPALES – VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES PERSONNES QUI AURONT 70 ANS ET PLUS LE JOUR DU SCRUTIN

Malgré le deuxième alinéa de l'article 40 du Règlement du DGE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Therrien, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu de ne pas permettre le vote par correspondance pour les personnes qui auront 70 ans et plus le jour du scrutin, 7 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

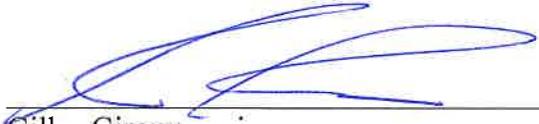
9- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-06-24 : LEVÉE DE LA SÉANCE

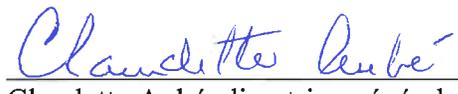
Il est proposé par monsieur Émilien Morency, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h30.

Adoptée à l'unanimité.



Gilles Giroux, maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 16 juin 2021.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 7 juillet 2021.